

L'offre commerciale Assurance santé pour votre commune



Une offre simple
et modulable pour s'adapter
à toutes les situations

**L'offre commerciale Assurance santé
pour votre commune :**

c'est un socle avec 3 niveaux de garantie :

- **Ma Santé 100 % Néo**
- **Ma santé 125 % Néo**
- **Ma Santé 150 % Néo**

ET des modules qui permettent de renforcer vos garanties selon votre besoin : Hospj, Optique/Dentaire, Confort
Des garanties qui couvrent les frais de santé essentiels : consultations, pharmacie, hospitalisation.



Une garantie d'un bon
niveau de
remboursement

- **Pour les dépenses courantes :** consultations chez les médecins généralistes ou spécialistes, médecine douce (ostéopathie, acupuncture, chiropractie), radiographies, médicaments...
- **Et les frais plus lourds :** prothèses dentaires, optique (verres et montures) aides auditives⁽¹⁾
- **Le 100 % santé avec le 0 € de reste à charge sur les équipements inclus dans ce panier**
- **Les renforts pour les assurés souhaitant choisir librement leur équipement;**



Un tarif avantageux
qui préserve
le pouvoir d'achat

Les habitants bénéficient d'un tarif négocié pour leur commune. Ainsi, les seniors et les travailleurs non salariés bénéficient d'une réduction de **25 % sur les cotisations**⁽²⁾.

Tous les administrés peuvent y souscrire, sans questionnaire médical, ni limite d'âge.

⁽¹⁾ Selon les clauses et conditions du contrat

⁽²⁾ 25 % de réduction à la souscription du contrat santé pour les TNS, les 60 ans ou plus et les fonctionnaires titulaires. 15 % pour les autres administrés.